



**COMPTE RENDU DE LA
SEANCE DU
Lundi 16 novembre 2020
à 19h30**

Membres présents BESSON Guy, BONHOMME Gilbert, CHIRAT Magali, FAURE Pierre Paul, FAYOLLE Christian, GARIN Thérèse, GARNIER Philippe, GOY Chrystèle, GRAEL Richard, JOASSARD Patrice, MURAT Delphine, MURIGNEUX Cyril, MURIGNEUX Thérèse, PROTIERE Fabien, TRUC Frédéric

**DECISION MODIFICATIVE N°2 DU
BUDGET ET AFFECTATION DE RÉSULTAT**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le budget 2020 et l'affectation du résultat 2019 ont été votés par l'assemblée délibérante du précédent mandat le 27 février 2020. Il énonce quelques règles budgétaires applicables par les collectivités qui sont soumises à la nomenclature comptable mise en place par l'instruction M 14. Il explique que le résultat antérieur d'investissement (2018) dont le montant s'élève à +61 060.27 € n'a pas été reporté comme il se doit. Le conseil municipal approuve à l'unanimité de prendre la DM suivante afin de régulariser la situation et faire suite à la modification de la délibération d'affectation des résultats 2019. Ce qui a pour conséquence de modifier le report du fonctionnement. Il faut donc également régulariser et équilibrer le fonctionnement.

Fonctionnement :

Dépenses :	compte	615221	+135 339,83	€
Recettes :	compte	002	+135 339.83	€

**CONVENTION DE SERVITUDE DE
PASSAGE**

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2017 des travaux d'investissement dans le cadre du TEPOS ont été effectués par la commune afin d'arroser le stade de foot de la commune avec l'eau de l'étang VARAGNAT, Jusque-là, l'arrosage s'effectuait avec de l'eau potable. Une tranchée a été réalisée de l'étang au stade de foot afin de passer les canalisations d'eau et un raccordement électrique. Une convention de servitude de passage doit être passée entre la propriétaire du terrain et la commune. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

**CONVENTION PRÉCAIRE A TITRE
GRATUIT**

En raison de certains travaux à venir, le point sera à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

**PROPOSITION D'AIDE AUX
RESTAURATEURS DU VILLAGE**

Le conseil municipal a réfléchi comment aider financièrement les 2 restaurateurs du village contraints à fermer leur commerce pendant les périodes de confinements confinements. Hors conseil, une vérification juridique indique que la commune n'ayant pas la compétence économique, toute aide financière en faveur du tissu économique de la commune s'avère impossible.

**PROPOSITION D'AIDE AU GERANT DU
RESTAURANT COMMUNAL POUR RAISON
COVID**

Monsieur le Maire rappelle qu'à la crise sanitaire que nous vivons cette année s'ajoute une crise économique. Les entreprises, artisans, commerçants font face pour certains à de lourdes difficultés financières. Les restaurateurs contraints de fermer lors de la première période de confinement du 15 mars 2020 puis lors de la deuxième période du 30 octobre 2020, font partie des commerces les plus impactés. Monsieur le Maire propose au conseil municipal une exonération du loyer du restaurant « Les Moissons » pour le mois de novembre. Cette exonération de loyer se verra reconduite au prorata des jours fermés par décision gouvernementale au-delà du 01 décembre 2020 et jusqu'à l'autorisation de réouverture de ce commerce.

**PROPOSITION D'AIDE AUX
ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE POUR
RAISON COVID**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que l'association Meyristème utilise un local municipal et que chaque année un avenant à la convention initiale est signé. Suite à la demande de l'association Meyristème faisant état d'une trésorerie mise à mal par la COVID et la non utilisation de la salle de la MJ une grande partie de l'année 2020 à cause des contraintes règlementaires et pour faire face à la situation exceptionnelle de crise sanitaire le maire propose au conseil municipal l'exonération du deuxième semestre 2020 et de signer l'avenant à la convention qui stipulera la mise à disposition gratuite de la salle MJ à l'association Meysristème durant toute l'année 2021. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

**PROPOSITION D'AIDE AUX
ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE POUR
RAISON COVID**

Monsieur le Maire rappelle que le monde associatif n'a pas été épargné par la crise. Les activités proposées par

la plupart des associations ont du s'interrompre. A défaut de subvention, le tissu associatif vit sur ses recettes liées aux cotisations annuelles de ses membres et surtout de manifestations censées apporter le fond de roulement nécessaire au fonctionnement de chaque association.

Certaines associations meysardes ont pu organiser leur manifestation annuelle d'autres ont été contraintes de l'annuler occasionnant un manque à gagner parfois conséquent. Les associations d'un village sont au cœur des préoccupations principales de toute municipalité, c'est pourquoi le conseil municipal dans son ensemble, propose de mettre à disposition gratuitement à toute association meysarde qui le souhaite et lorsque le contexte réglementaire le permettra à nouveau, les salles publiques de la commune à savoir la salle polyvalente, la salle de la cantine et la salle du stade de la gare. Cette gratuité est valable jusqu'au 31 décembre 2021.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Président de la Région Auvergne Rhône Alpes, Monsieur Laurent WAUQUIEZ attribue pour toutes les écoles (publiques et privées) de la Région des masques gratuits pour tous les élèves de CP et CE1. La municipalité les fera distribuer par le corps enseignant de l'école publique
- Monsieur le Maire invite tous les conseillers municipaux et plus particulièrement ceux des commissions transition énergétique et urbanisme à rejoindre le webinaire proposé le 27/11/2020 par la préfecture sur la rénovation énergétique.
- Monsieur le Maire rappelle que l'association de réinsertion professionnelle Brigades vertes qui se nomme depuis 2018 Brigades nature propose ses prestations au prix 525 € TTC la journée. Le conseil municipal estimant que le coût des interventions, par rapport à celui des Brigades Vertes est sans commune mesure. Le conseil municipal ne donne pas suite à cette demande
- Monsieur le Maire évoque le plan de soutien pour le e-commerce de la Région Auvergne Rhône Alpes. Celui-ci est basé sur le financement de l'installation de logiciels pour gérer des commandes à distance. Les commerces de la commune de Meys se résument à 2 restaurants. L'un d'eux a déjà mis au point son système de commandes et l'autre ne souhaite pas faire de commandes à distance. Toutefois, chaque commerce est libre de faire la demande de subvention.

La date du prochain conseil est fixée au lundi 14 décembre à la salle polyvalente à 19h30.

Philippe GARNIER
Maire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

